



Guirlandes électriques : Les précautions d'emploi

Comment illuminer votre maison sans craindre pour la sécurité de votre famille ? Quelques conseils pour bien choisir et installer vos décorations lumineuses.

Comme tout produit électrique, les guirlandes fonctionnant sur le secteur peuvent présenter des risques d'accidents, ce qui appelle quelques précautions au moment de l'achat et à l'usage.

À quoi être attentif au moment de l'achat ?

Achetez une guirlande comportant le marquage « CE ». Ce label atteste qu'elle est conforme aux règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur.

Vérifiez que la guirlande est adaptée à l'usage souhaité. En particulier, si vous envisagez d'utiliser la guirlande en extérieur, vérifiez avant l'achat que l'emballage ne comporte pas de message indiquant que celle-ci est exclusivement réservée à un usage intérieur.

Sur internet, privilégiez les sites ayant une bonne notoriété et qui offrent une sécurité maximale au niveau du paiement. Même si la qualité ne dépend pas que du prix, les prix bas ne sont pas forcément synonymes de bonnes affaires.

Comment les installer en toute sécurité ?

Prenez connaissance des marquages et informations de sécurité figurant sur la guirlande, sur son emballage et dans les instructions avant toute installation. Avant toute utilisation en extérieur, vérifiez en particulier que la guirlande ou son emballage ne comportent pas le marquage « A USAGE INTERIEUR EXCLUSIVEMENT » (ou un autre message équivalent), qui peut être remplacé sur la guirlande par un symbole représentant une maison, dont la signification doit figurer dans les instructions fournies avec la guirlande.

Assurez-vous de la fiabilité du branchement. Notez que la surcharge de différents appareils sur une même prise, même multiple, n'assure pas une sécurité maximale. Mieux vaut brancher votre guirlande individuellement sur une prise unique.

Veillez à éviter toute traction intempestive du câble qui pourrait le désolidariser du transformateur et provoquer un court-circuit. Comme pour tout appareillage électrique, le fonctionnement en continu n'est pas recommandé : il ne faut jamais laisser les guirlandes électriques branchées, sans surveillance, toute la journée ou toute la nuit. La chaleur des lampes ou un court-circuit pourraient provoquer un incendie.

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils s'appliquent aux guirlandes qui nécessitent d'être alimentées sur le secteur pour fonctionner, et ne couvrent pas les guirlandes alimentées par une batterie ou avec des piles.

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour signaler un problème de consommation à une entreprise et se renseigner sur ses droits :



signal.conso.gouv.fr

Pour être alerté des produits dangereux :



rappel.conso.gouv.fr

Pour contacter la DGCCRF :



0809 540 550

DGCCRF - RéponseConso - B.P.60
34935 Montpellier Cedex

Pour les personnes sourdes et malentendantes téléchargement de l'application gratuite ACCEO :



Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

acce-o.fr/client/dgccrf

Crédits photo : © Pixabay